



Bulletin d'engagement

Course du Muguet Mardi 1er mai 2012

Amicale Spiridon 82



Membre de l'A.N.C.P.H.S.

Pour des raisons de réglementation sanitaire chaque coureur doit **amener ses épingles**.

Les champs avec des * sont obligatoires.

Dossard:

Déjà payé?: Oui Non

Parcours *

1 km

2 km

3 km

6 km

15 km

Ballade

| | | | |
|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| *Nom: | <input type="text"/> | *Adresse: | <input type="text"/> |
| *Prénom: | <input type="text"/> | *CP: | <input type="text"/> |
| *Né(e) le: | <input type="text"/> | *Ville: | <input type="text"/> |
| *Sexe: | <input type="text"/> | Adresse email: | <input type="text"/> |
| Téléphone: | <input type="text"/> | *Catégorie: | <input type="text"/> |

Conformément à la loi L 231-3 du code du sport, tout coureur désirant s'inscrire doit présenter, soit une licence FFA pour l'année 2012, soit un certificat médical, ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, datant de moins d'un an à la date de la compétition pour la pratique de la course à pied en compétition.

- Tout coureur ayant une licence sportive (hors FFA) devra dorénavant présenter un certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, datant de moins d'un an à la date de la compétition pour la pratique de la course à pied en compétition.

- Coureurs Licencié, n° de licence sportive :

- Coureurs Non Licencié: Joindre un certificat médical de non contre-indication à la course à pied datant de moins d'un an au 1er mai 2012.

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et avoir présenté aux organisateurs une licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident lié à mon état de santé.

- **Autorisation parentale pour les moins de 18 ans.**

Je soussigné (nom et prénom du responsable légal),

autorise l'enfant inscrit ci-dessus à participer à la course du muguet.

Signature des parents du mineur :

Nota: si vous envoyez ce bulletin par email, cette signature vous sera demandée lors du retrait du dossard.

- **Paiement chèque à l'ordre de l'Amicale Spiridon 82: (inscriptions groupées : 1 bulletin par coureur et 1 chèque pour le groupe)**

| | | | |
|---|--------------------------|------------------------|------------------------|
| inscription course : 8€ avant le 23/04/12 ou 10€ sinon, 5€ pour la balade. | <input type="text"/> € X | <input type="text"/> = | <input type="text"/> € |
| inscription repas : | 10 € X | <input type="text"/> = | <input type="text"/> € |
| Total : | | | <input type="text"/> € |

**Bulletin à renvoyer par courrier à: Amicale Spiridon 82, 13 rue Fraîche 82000 Montauban
ou par mail à: amicalespiridon82@gmail.com**

COURSE DU MUGUET - Mardi 1er Mai 2012

Course à Pied 1,2,3 km départ 9h00
Course à Pied 15 km départ 9h30
Course à Pied 6 km départ 9h45
Balade du Muguet 3 ou 6 km départ à 9h50

REGLEMENT DES COURSES

- **Déroulement de la course**

Le départ et l'arrivée s'effectuent au port du canal à Montauban, ville basse.

Les coureurs s'inscrivent au choix pour 6 km ou 15 km pour les adultes et 1,2,3 km pour les enfants, sur un circuit empruntant les berges du canal.

- **Inscriptions**

Le matin de l'épreuve, sur place, à partir de 8 heures, par courrier ou par mail.

Course Adulte

Aucune restriction des cadets (né en 1995-1996) aux vétérans, hommes et femmes.

Le droit d'inscription est fixé à **8€** pour chaque épreuve avant le Lundi 23 avril 2012 et **10€** après.

Chaque coureur recevra une récompense : un tee-shirt, produits du terroir et un casse-croûte.

Course Enfant

Enfants nés en 2003-2004-2005-2006 : parcours de 1 km

Enfants nés en 2001 et 2002 : parcours de 2 km

Enfants nés en 1997-1998-1999-2000 : parcours de 3 km

Le droit d'inscription est **gratuit**. Chaque coureur recevra une récompense : médaille; diplôme, gâteaux, confiture et fruit.

Balade

Le droit d'inscription est fixé à **5€**.

Chaque marcheur recevra une récompense : un tee-shirt, produits du terroir et un casse-croûte.

- **Ravitaillement**

Des postes de ravitaillement (eau, glucose, fruits, biscuits secs, pain d'épice...) et d'épongeage sont prévus sur le parcours et un à l'arrivée.

- **Sécurité**

Les carrefours importants sont gardés par des signaleurs. Il convient néanmoins de respecter le code de la route. Un 2 roues balai fermera le circuit. Il est impératif de respecter le balisage mis en place par l'organisation pour garer les voitures.

A tout moment, des modifications dictées par la sécurité pourront être apportées par les organisateurs.

- **Surveillance médicale**

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. Il s'engage à présenter au moment de l'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident lié à son état de santé.

Une équipe de la Croix Rouge Française se tiendra prête à intervenir ainsi qu'un médecin.

Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de AVIVA Assurances.

- **Individuelle accident**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Le fait de s'engager implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement.

- **Animations**

Après les Podiums, tirage au sort de 10 lots de valeur (vélos, articles de sport, électroménager, etc...) pour les concurrents des course des 6km et des 15km. Apéritif accompagné d'une animation musicale.

Repas possible sur place : 10,00 €, réservation recommandée. Salade de riz, Moussaka, Dessert Glacé et fruit, un verre de Vin, Café.

- **Droit de l'image**

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la course à pied.

- **Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de circonstances imprévues.

MERCI À NOS PARTENAIRES DYNAMIQUES ET A NOS BENEVOLES DEVOUES.

www.amicalespiridon82.com